

## **DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**

**2022 DAC 3** Subventions (387.500 euros), conventions et avenants pour sept structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque

### **PROJET DE DELIBERATION**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique culturelle municipale en faveur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque, je vous propose, par le présent projet, d'apporter notre soutien à sept structures œuvrant avec une diversité de formes artistiques et de territoires parisiens.

Il s'agit de soutenir des opérateurs de festivals et de saisons culturelles qui présentent tous, à titre gratuit ou payant, des spectacles et des expériences pouvant relever du théâtre, de la danse, du cirque ou encore de formes pluridisciplinaires, de qualité. Ils proposent des croisements d'équipes artistiques émergentes et confirmées et un travail de recherche propre à l'espace public. Ils touchent un large public grâce à la qualité et à la diversité de leurs propositions. L'ensemble de ces structures propose aux Parisiennes et Parisiens un rapport artistique à la Ville et promeuvent des formes nouvelles d'appropriation de l'espace public et du geste circassien par les artistes et par les habitant-es.

En 2022, les organisateurs de festivals et de saisons culturelles poursuivent leurs activités artistiques et culturelles. Dans le contexte exceptionnel de l'épidémie de covid-19 et des mesures gouvernementales qui se succèdent, les organisateurs examinent au fur et à mesure la possibilité d'aménager ou reporter leur festival ou leur saison, en cherchant à prendre en compte la situation des équipes artistiques et techniques avec lesquelles ils prévoient de travailler.

Les structures ajusteront leur budget prévisionnel 2022 régulièrement pour tenir compte des annonces gouvernementales et des reports ou annulations au sein de leur programmation initialement annoncée. Un budget réalisé 2022, qui sera remis au début de l'année 2023, permettra de connaître les ajustements des dépenses et des recettes réelles.

Compte tenu de l'intérêt général porté par ces structures et afin de tenir compte des poursuites de cette crise et de les accompagner dans leurs

activités sans dégrader leur situation financière, il vous est proposé de voter les subventions ou soldes de subventions après versement des acomptes que vous aviez approuvés lors du Conseil de Paris des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021.

## **À Suivre**

Le projet Art'R est un projet d'accompagnement, de création et de diffusion pour les compagnies d'arts de la rue à Paris. Art'R propose aux compagnies des résidences dans l'espace public parisien pour développer des créations in situ. Ces résidences donnent régulièrement lieu à des rencontres et représentations dans le cadre d'un travail spécifique en direction des publics. À Suivre opère l'interface indispensable entre les compagnies et les différents partenaires nécessaires à la réalisation des projets dans l'espace urbain : mairies d'arrondissements, lieux d'accueil partenaires et associations de quartier. Il prend également en charge l'organisation logistique et techniques et les demandes d'autorisation, ainsi que leur communication. En 2021, 11 compagnies ont été accueillies en diffusion, avec 20 représentations (parmi elles le Collectif Plateforme, le Begat Theater, la Compagnie Pernelle etc.) et 4 en résidence de création (dont les compagnies Derezo et les Fugaces). 9 séances d'atelier ont été mises en place sur 7 territoires différents.

En 2022, on notera des projets ambitieux avec deux temps forts (une carte blanche à Satchie Noro - Cie Furinkaï en partenariat avec les Monuments Nationaux, et une carte blanche à la compagnie Les Grandes Personnes) et des spectacles grands formats (dont « Le chant des vagabondes », dernière création des Souffleurs commandos poétiques, et « Anima », dernière création de la Cie Arrangement provisoire en partenariat avec la Maison des Métallos). Art'R débutera également en 2022 une recherche artistique en lien avec l'Olympiade Culturelle.

Par délibération 2021 DAC 720 en date des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021, un acompte de 54.000 euros a été attribué à l'association. Je vous propose de fixer à 95.000 euros le montant de la subvention 2022, soit un complément de 41.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé.

## **Le Printemps des Rues**

L'association Le Temps des rues organisera la 25e édition de son festival Le Printemps des rues dans les 10e, 18e et 19e arrondissements les 28 et 29 mai 2022. Le festival s'attache à proposer une programmation éclectique s'adressant au plus large public. Le festival souhaite développer plus encore son action sur le territoire parisien via des actions de médiation avec des partenaires tels des Centres Paris Anim ou encore des collèges et lycées du secteur, et poursuit son programme d'accueil de compagnies en résidence. En 2021, la programmation

comptait 12 compagnies professionnelles qui ont proposé 28 représentations réparties sur les trois arrondissements. Le festival ayant dû être reporté en juillet en raison du contexte sanitaire, trois projets ont été annulés (les compagnies étant indemnisées) et un projet a été reporté. En 2022 le festival présentera la dernière création de Frichti Concept « Extension personnelle », mais aussi « Périkoptô » de la compagnie La Débordante, ou « La Faux Orchestre » de la Compagnie la Muette (compagnie associée au Mouffetard, Théâtre des arts de la marionnette à Paris) qui offrira un concert marionnettique.

Par délibération 2021 DAC 720 en date des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021, un acompte de 43.800 euros a été attribué à l'association. Je vous propose de fixer à 78.000 euros le montant de la subvention 2022, soit un complément de 34.200 euros après l'acompte déjà versé.

### **Onze Bouge**

L'association 11e Evénements organisera sa 26e édition du festival Onze bouge dans le 11e arrondissement du 25 au 29 mai 2022. Il s'agit d'une programmation dédiée aux arts de la rue et à la danse dans l'espace public, et gratuit. En 2021, malgré le contexte sanitaire, le festival a pu se tenir en aménageant sa programmation et ses lieux de diffusion : lieux extérieurs clos ou balisés, mise en place d'assises pour respecter la distanciation sociale, etc. Le festival s'est déroulé sur 7 jours, avec 27 représentations (20 spectacles dont 6 créations 2021) de 19 compagnies, la reconduction d'un parcours « Famille » constitué de 5 propositions artistiques, et touché 3800 personnes. 29 jeunes se sont impliqués dans la programmation et l'organisation du festival et 15 volontaires du territoire ont participé au spectacle *CoraSon* de la compagnie Les Rustines de l'Ange.

En 2022, le festival prévoit, sous réserve d'un retour dans l'espace public sans restrictions sanitaires, de reprendre une organisation et une programmation ouverte. 14 propositions sont envisagées, de compagnies aux parcours plus ou moins avancés. Parmi elles, plusieurs propositions rejoindront l'esprit de l'Olympiade culturelle et une autre sera l'occasion de découvrir le travail de la compagnie mexicaine Foco Alaire. Le battle hip-hop est reconduit et permettra à de jeunes artistes amateurs/trices de se produire devant un jury de professionnel.les. Le festival continuera à former des jeunes en stage ou bénévoles, en les intégrant à l'équipe dès les débuts de la mise en œuvre du festival. Enfin, des temps de rencontres continueront d'être proposés pour rapprocher publics et artistes.

Par délibération 2021 DAC 720 en date des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021, un acompte de 36.000 euros a été attribué à l'association. Je vous propose de fixer à 130.000 euros le montant de la subvention 2022, dont 65.000 euros sur proposition de la mairie du 11ème arrondissement, soit un complément de 94.000 euros après l'acompte déjà versé.

## **Les Nocturbaines**

L'association Petits Oiseaux Production organisera la 26e édition du festival des arts de la rue Les Nocturbaines du 10 au 12 juin 2022, autour de différents sites dans le sud du 20e arrondissement. En 2021, le festival avait réussi à maintenir son édition en adaptant malgré tout sa programmation au gré des difficultés d'organisation et des empêchements des compagnies en raison du contexte sanitaire. Ainsi, une partie des spectacles a été rapatriée dans le collège Henri Matisse, à la Flèche d'Or ou encore au Cirque électrique. La plupart des représentations en accès libre étaient sous forme déambulatoire. Malgré les changements de configuration, 3000 personnes ont pu découvrir le travail de compagnies aux projets et esthétiques très différentes.

En 2022, le festival proposera 14 représentations de 12 compagnies différentes. De plus, 2 projets participatifs avec des ateliers de préparation sont à l'étude avec des partenaires sociaux et culturels de l'arrondissement. Le festival prévoit cette année un focus « Villa Mais d'Ici », lieu de fabrique à Aubervilliers en présentant le travail de 3 compagnies.

Par délibération 2021 DAC 720 en date des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021, un acompte de 6.600 euros a été attribué à l'association. Je vous propose de fixer à 12.500 euros le montant de la subvention 2022, soit un complément de 5.900 euros après l'acompte déjà versé.

## **Festival Coulée douce**

Le festival Coulée Douce se déroule autour du jardin de Reully dans le 12e arrondissement et présente un ensemble de propositions festives et populaires à destination d'un large public. L'association Progéniture organisera la 23e édition du festival d'arts de la rue Coulée Douce les 11 et 12 juin 2022. En 2021 l'édition du festival a eu lieu comme prévu à la mi-juin avec une jauge réduite et la mise en place d'un couvre-feu. Malgré ces contraintes, un public nombreux s'est retrouvé pour assister aux représentations des six compagnies programmées (dont Progéniture), avec 9 spectacles pour 14 représentations.

La programmation 2022 est en cours de construction. Elle devrait compter les compagnies : Wood, Mondo Grosso, Kartoffeln, Pas vu pas pris etc.

Je vous propose de fixer à 40.000 euros le montant de la subvention 2022.

## **Et 20 l'été**

L'association Paris culture 20 organisera la 13e édition du festival Et vingt l'Été du 22 au 26 juin 2022. Dernier né des festivals parisiens des arts de la rue, ce rendez-vous irrigue l'ensemble du 20e arrondissement avec le souci premier de la rencontre possible entre une proposition artistique et un espace urbain. Le festival programme une diversité de

propositions, souvent issues des artistes les plus contemporains de la danse, de la musique, des arts urbains et de la performance œuvrant dans l'espace public. L'édition 2021 du festival Et 20 l'Été a pu avoir lieu comme prévu du 16 au 20 juin, avec la programmation de douze compagnies pour 32 représentations.

En 2022, Paris Culture 20 poursuit le développement des projets sur le territoire avec des équipes artistiques, des structures ou associations culturelles, scolaires, issues du champ social ou médical. Il peut s'agir d'actions ponctuelles ou de résidences territoriales plus longues. Ces dernières permettent d'établir un autre rapport avec les partenaires locaux et les habitant.es. Il s'agit dans ces rencontres de proposer des ateliers pratiques, des parcours de spectateurs/trices ou des ateliers du regard qui sont des moments de dialogue et de sensibilisation aux écritures contemporaines. Participeront cette année à ces projets la Kthacie, la compagnie Plateforme et la Compagnie Vivons!

Par délibération 2021 DAC 720 en date des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021, un acompte de 12.600 euros a été attribué à l'association. Je vous propose de fixer à 24.000 euros le montant de la subvention 2022, soit un complément de 11.400 euros après l'acompte déjà versé.

### **Festival Rencontre des Jonglages**

La Maison des Jonglages organisera, du 1er au 25 avril 2022, la 15e édition du festival Rencontre des Jonglages en partenariat avec 15 lieux de la métropole du Grand Paris. Plusieurs structures parisiennes participent à cette édition par la programmation et/ou un soutien opérationnel : l'Atelier du Plateau (expérimentations art et science), le Carreau du Temple (jonglage et écriture chorégraphique), la coopérative 2r2c (jonglage in situ en espace public), l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts, avec circusnext et l'Académie Fratellini, (restitution d'une masterclass cirque et arts visuels).

Au-delà du festival, la Maison des Jonglages développe à Paris d'autres partenariats structurants dans des champs spécifiques : Centre d'animation Wangari Maathai (programmation complice autour du cirque), Centre pénitentiaire de Paris La Santé (ateliers art du geste et de la parole), Carreau du Temple (festival Jogging, art et sport).

En 2021, la 14e édition du festival Rencontre des Jonglages, initialement prévue en avril, avait été reportée les 8, 9 et 10 septembre en cœur de festival à La Courneuve, et du 21 août au 8 octobre chez les autres partenaires métropolitains.

Je vous propose de fixer à 8.000 euros le montant de la subvention 2022.

Par délibération 2021 DAC 720 en date des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021, vous avez bien voulu accorder au titre de 2022 des acomptes à cinq de ces sept structures pour un montant de 153.000 euros répartis entre À Suivre (54.000 euros), Le Temps des rues (43.800 euros), 11e

Évènements (36.000 euros), Petits Oiseaux Production (6.600 euros) et Paris Culture 20 (12.600 euros).

Afin de soutenir les sept structures pour la réalisation de leurs projets, je vous propose à présent de fixer le montant des subventions au fonctionnement pour ces structures au titre de l'année 2022 à 387.500 euros au total, soit un complément de 234.500 euros après les acomptes déjà versés et 65.000 euros sur proposition de la mairie du 11ème arrondissement.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer pour le fonctionnement la convention annuelle 2022 pour l'association Progéniture, et les avenants aux conventions pour les structures A Suivre, Le Temps des rues, 11e Évènements et Paris Culture 20.

La Maire de Paris



**2022 DAC 3** Subventions (387.500 euros), conventions et avenants pour sept structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque

Le Conseil de Paris

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2021 DAC 720 en date des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 ;

Vu la convention annuelle en date du 20 janvier relative à l'attribution d'un acompte de 54.000 euros au titre de l'année 2022 à l'association A Suivre et approuvée par délibération des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 ;

Vu la convention annuelle en date du 10 janvier 2022 relative à l'attribution d'un acompte de 43.800 euros au titre de l'année 2022 à l'association le Temps des rues et approuvée par délibération des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 ;

Vu la convention annuelle en date du 6 janvier 2022 relative à l'attribution d'un acompte de 36.000 euros au titre de l'année 2022 à l'association 11e Evénements et approuvée par délibération des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 ;

Vu la convention annuelle en date du 20 janvier 2022 relative à l'attribution d'un acompte de 12.600 euros au titre de l'année 2022 à l'association Paris Culture 20 et approuvée par délibération des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 ;

Vu le projet de délibération en date des \_\_\_\_\_ par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à sept structures œuvrant dans le secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque, et la signature des conventions financières annuelles et avenants correspondants le cas échéant ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine Rolland au nom de la 2e commission,



## Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association A Suivre, 35 Boulevard Saint-Martin 75003 Paris, pour le projet de saison *Art'R* est fixée à 95.000 euros au titre de l'année 2022, soit un complément de 41.000 euros après déduction de l'acompte versé. 19665 ; 2022\_03875.

Article 2 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Le Temps des Rues, 206, quai de Valmy 75010 Paris, est fixée à 78.000 euros, pour l'organisation de la 25<sup>e</sup> édition du festival *Le Printemps des Rues*, soit un complément de 34.200 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 19553 ; 2022\_03356.

Article 3 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association 11e Événements, Maison des Associations, 8 rue du Général Renault 75011 Paris, est fixée à 130.000 euros, dont 65.000 euros sur proposition de la Mairie du 11e arrondissement, pour l'organisation de la 26e édition du festival *Onze Bouge*, soit un complément de 94.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 19480 ; 2022\_03657.

Article 4 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Petits Oiseaux Production, Bar l'Impondérable, 320 rue des Pyrénées 75020 Paris, est fixée à 12.500 euros, pour l'organisation de la 26e édition du festival *Les Nocturbaines*, soit un complément 5.900 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 19675 ; 2022\_02875.

Article 5 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Progéniture, 24 bis rue du Gabon 75012 Paris, est fixée à 40.000 euros au titre de l'année 2022, pour l'organisation de la 23e édition du festival *Coulée Douce*. 19129 ; 2022\_04096.

Article 6 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Paris Culture 20, 18 rue Ramus 75020 Paris, est fixée à 24.000 euros pour l'organisation de la 13e édition du Festival *Et 20 l'été*, soit un complément de 11.400 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 19842 ; 2022\_04346.

Article 7 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Maison des jonglages, 22 rue de la République 932230 Romainville, pour la 15<sup>e</sup> édition du *Festival Rencontre des jonglages* qui se déroule en partie à Paris, du 1<sup>er</sup> au 25 avril 2022, est fixée à 8.000 euros. 185165 ; 2022\_05227.

Article 8 : Madame la Maire est autorisée à signer la convention financière annuelle 2022 pour l'association Progéniture, les avenants aux conventions pour les structures A Suivre, Le Temps des rues, 11e Évènements et Paris Culture 20.

Article 9 : Les dépenses correspondantes, soit 234.500 euros, sont imputées sur le budget de fonctionnement de 2022 de la Ville de Paris.